

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5939**

objet : **Quartier de La Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation du programme 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du projet de renouvellement urbain de La Duchère. Pour ce quartier, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions, aux problématiques spécifiques du quartier, afin d'enrayer le processus de déqualification qui conduit au départ des Duchérois et au manque d'attractivité du quartier vis-à-vis d'habitants potentiels.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2007-2009 approuvée par délibération n° 2007-4339 en date du 10 septembre 2007 dont les principaux axes sont :

- l'amélioration de la gestion urbaine et du cadre de vie et de l'habitat,
- la poursuite du programme d'investissement à court terme (PICT),
- la poursuite de la réorganisation des prestations de propreté définie dans le "protocole propreté",
- le projet "propreté proximité" de la régie de quartier,
- la poursuite du fonds de petits travaux,
- la gestion des locaux encombrants de la Sauvegarde et la mise en œuvre d'un programme de réparation rapide suite aux actes de vandalisme (Opac du Grand Lyon et Opac du Rhône),
- le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur l'évolution des domanialités et les projets de résidentialisation, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon,
- l'amélioration du lien social, avec la poursuite du dispositif de concertation locative par l'Opac du Rhône sur l'immeuble du Château et l'immeuble 230 du Plateau,
- l'amélioration de la tranquillité, avec la poursuite des actions de médiation de l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM).

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2008, le coût global de la GSUP est estimé à 2 224 962 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 165 500 € nets de taxes au titre de la politique de la ville. Le tableau récapitulatif des actions à mener et le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition entre les partenaires financiers sont annexés à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier de La Duchère pour l'année 2008 tel que présenté en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 165 500 € nets de taxes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires concernés pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 657 340, 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,